



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
27 JUIN 2022

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 27 juin 2022 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1^{er} vice-président
M. Daniel Aucoin, 2^e vice-président
M. Robert Auger, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Était également présente :

Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante
secrétaire-trésorière

Étaient absents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Raymond Berthiaume, membre.

RÉSOLUTION NO : A65-06-2022
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A66-06-2022
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Renouvellement (2^e) de soumission RAIM-2020-009 – Services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM;
6. Autorisation de signature – Lettre d'entente 2022-02 – Modification à la lettre d'entente 2022-01;
7. Autorisation de mandat à la Ville de l'Assomption pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

8. Affaires nouvelles;

9. Correspondances :

- Ville de Mascouche – Résolution 220606-14 – Mandat à la RAIM pour la mise à jour du Plan directeur d'aqueduc;
- Ville de Terrebonne – Résolution 371-06-2022 – Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour l'exercice pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;
- Ville de Mascouche – Résolution 220620-07 – Approbation du règlement 42-1 modifiant le règlement numéro 42 décrétant des travaux de mise à niveau de la station de suppression George VI afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 388 500 \$;
- Ville de Mascouche – Résolution 220620-08 – Approbation du règlement 43 décrétant des travaux de remplacement des conduites de sortie des pompes haute pression et autorisant un emprunt au montant de 905 000 \$;

10. Période de questions;

11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A67-06-2022

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A68-06-2022

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 809 111,77 \$ et de 141 308,30 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 47 339,25 \$ et de 231 403,33 \$ préparées le 21 juin 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A69-06-2022

(Renouvellement (2^e) de soumission RAIM-2020-009 – Services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM)

ATTENDU la résolution 95-08-2020 adoptée le 24 août 2020, acceptant la soumission de la firme Av-Tech inc. pour les services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), pour un contrat d'un (1) an au montant de 167 541,57 \$ (t.t.c.) avec trois (3) options de renouvellement (RAIM-2020-009);

ATTENDU la résolution A74-06-2021 acceptant le renouvellement pour une première année de la soumission numéro RAIM-2020-009, pour la période du 15 juillet 2021 au 14 juillet 2022 ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques prévoit une indexation équivalente au pourcentage de l'IPC pour la région de Montréal pour les douze (12) mois précédant la date de renouvellement du contrat;

ATTENDU QUE l'IPC pour la région de Montréal avec les spécifications mentionnées au devis n'est pas connu actuellement;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Av-Tech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le renouvellement du contrat pour les services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM avec la firme Av-Tech inc., et ce pour la période d'un (1) an ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité, le tout à compter de la date où le montant adjugé du premier renouvellement sera atteint ou au plus tard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A70-06-2022

(Autorisation de signature – Lettre d'entente 2022-02 – Modification à la lettre d'entente 2022-01)

ATTENDU la résolution A21-02-2022 autorisant la signature de la lettre d'entente 2022-01 portant sur la modification du poste de commis administratif par celui d'agent administratif et la création d'un poste de technicien en administration et leur classification provisoire respective;

ATTENDU QUE le Comité conjoint d'évaluation s'est réuni afin d'établir l'évaluation finale de chacune de ces fonctions;

ATTENDU QU'après discussions, il a été convenu entre les parties de retirer l'aptitude et/ou habileté « Capacité à travailler sous pression » de la description du poste d'agent administratif et qu'il y a lieu de modifier la lettre d'entente 2022-01 en conséquence considérant que la description de poste en fait partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la signature de la lettre d'entente numéro 2022-02 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4361, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le président et la secrétaire-trésorière, ou un des vice-présidents et l'assistante secrétaire-trésorière en leur absence, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, la lettre d'entente portant le numéro 2022-02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A71-06-2022

(Autorisation de mandat à la Ville de l'Assomption pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal* pour l'achat des produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et les stations de pompage;

ATTENDU QUE les villes et régies faisant partie de ce regroupement sont mandatées, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres au nom du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE la Ville de L'Assomption soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAIM et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux potables et usées dans le cadre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*, et ce, pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A72-06-2022

(Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A73-06-2022

(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Assistante secrétaire-trésorière